

**PROCES VERBAL DE LA REUNION DE LA COMMISSION PARITAIRE NATIONALE DE L'EMPOI
ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE
DE COMMERCE DE GROS N°3044 DU 08.01.08 (approuvé)**

Etaient présents :

Collège Employeurs :

Membres Titulaires : Mme Groisy (UNCGFL), MM. Kitous-Orsini (Président de la CPNEFP 3044), Koubbi (FNCPLA), Flipo (FNAS), Mongin (FGMEE)

Membres suppléants : Mmes Behr (FEDA), Chaput (Ucaplast)

Membres représentés : M. Hervouet (Fenscopa) donne pouvoir à M. Kitous-Orsini qui l'accepte
Mme Decoeur-Michel (Navsa) donne pouvoir à M. Koubbi qui l'accepte

Collège salariés :

Membres titulaires : MM. Argence (CFTC), Bohr (CGT), Bourne (CFDT), Chiaroni (CFTC), Musté (FGTA FO), Nakonezy (CGT), Perramant (CFDT)

Membres suppléants : M. Bellon (FEC CGT FO)

Intervenants extérieurs : OCI, Mme Grosset et Mme Gay (CG conseil), Intergros, M. Mourgue-Molines

Calendrier des réunions 2008 :

Mardi 4 mars
Mardi 14 mai
Mercredi 25 juin
Lundi 22 septembre
Vendredi 14 novembre

L'ensemble de ces réunions est à 14 heures

Préalablement à l'approbation du projet de procès-verbal, M. Kitous-Orsini excuse M. Trannois qui n'a pas pu venir à la réunion et explique qu'ils ont préparé la réunion ensemble.

1. Approbation du projet de procès-verbal de la réunion du 7 novembre 2007

Le projet de procès-verbal du 7 novembre 2007 est approuvé.

M. Kitous-Orsini propose que les procès-verbaux approuvés soient mis en ligne dans la partie réservée aux membres de la CPNEFP sur le site de l'OCI.

Cette proposition est approuvée.

Pour la partie réservée aux membres de la CPNEFP, un code individuel d'accès au site de l'OCI est remis à chacun.

2. Présentation d'une proposition de méthodologie pour les CQP par l'OCI

Mmes Grosset et Gay présentent la proposition de méthodologie pour les CQP.

Après discussion, la méthodologie est approuvée, à l'unanimité, en conformité avec les axes présentés :

- une logique « métiers-compétences »,
- un fonctionnement modulaire,

- une mise en œuvre simple et opérationnelle,
- la définition de critères et modalités d'évaluation.

Il est rappelé que la construction des référentiels des CQP s'appuiera sur les référentiels métiers et les préconisations de formation qui ont été validés par la branche.

M. Kitous-Orsini propose qu'il y ait, avant chaque réunion plénière de la CPNEFP, une « pré-validation » par un groupe de travail paritaire composé du président et du vice-président.

Mme Grosset ajoute que les différents référentiels pourraient être envoyés 8 à 15 jours avant chaque CPNEFP et que chacun pourrait faire remonter ses remarques au secrétariat ou au président ou vice-président pour une intégration de ces remarques avant la réunion plénière. En l'absence de remontées, le document serait considéré comme validé.

Cette méthode est actée par la CPNEFP.

M. Kitous-Orsini propose que chacun étudie le dernier schéma et que la présentation lors de la prochaine réunion reparte de là.

3. Validation du projet d'avis sur les formations préparant à la responsabilité d'une agence ou d'un dépôt ou d'un centre de profit

M. Kitous-Orsini présente le projet d'avis qui reprend les modifications décidées lors de la dernière réunion, c'est-à-dire la notion de « formations reconnues », la définition des personnes pouvant avoir accès à ces formations, et la classification.

M. Nakonezy indique que la définition des personnes pouvant avoir accès n'est pas très précise. Il rappelle sa crainte que certaines entreprises envoient des salariés pas assez qualifiés suivre ces formations et s'en séparent après.

M. Mourgue-Molines indique que le projet d'avis comporte suffisamment de garde-fous, notamment avec les durées et la classification, pour permettre le contrôle de l'OPCA. Si trop de critères sont introduits, l'opérationnalité risquerait d'être délicate. Il propose que l'OPCA fasse un bilan de ces formations dans quelques mois afin que la CPNEFP puisse apporter des modifications si nécessaire.

M. Nakonezy propose de rajouter que les durées s'entendent sur 12 mois maximum.

Cette proposition est acceptée.

Le projet d'avis modifié est mis au vote.

Liste des votants : Mmes Behr, Chaput, Decoeur-Michel (pouvoir), Groisy, MM. Kitous-Orsini, Koubbi, Flipo, Hervouet (pouvoir), Mongin, Argence, Bellon, Bohr , Bourne , Chiaroni , Musté , Nakonezy , Perramant

17 votes pour : Mmes Behr, Chaput, Decoeur-Michel (pouvoir), Groisy, MM. Kitous-Orsini, Koubbi, Flipo, Hervouet (pouvoir), Mongin, Argence, Bellon, Bohr , Bourne , Chiaroni , Musté , Nakonezy , Perramant

0 vote contre

0 abstention

L'avis sur les formations préparant à la responsabilité d'une agence ou d'un dépôt ou d'un centre de profit est validé par la CPNEFP.

4. Validation du projet d'accord complémentaire sur les formations en langues

M. Kitous-Orsini rappelle les documents adressés préalablement à la réunion.

L'OCI avait fait savoir lors de la dernière réunion que les forfaits tels qu'ils sont prévus entraînent des dérives : des organismes de formation convainquent les entreprises de s'engager sur des parcours de 200 heures à 35 euros de l'heure, mais ces formations ne sont pas suivies intégralement par les salariés et sont donc requalifiées a posteriori dans le plan et financées à 9,15 € de l'heure par l'OPCA.

Il propose donc de prévoir que l'ensemble des forfaits de prise en charge par l'OPCA des formations en langues soit fixé à 25€, quelles que soient leurs durées.

Par ailleurs, Intergros a signalé qu'il y avait quelques organismes de formation qui avaient des pratiques frauduleuses et a envoyé une note d'opportunité qui explique les différents problèmes osés.

Sous réserve des modifications décidées en séance, le projet d'avis complémentaire sur les formations en langues est mis au vote.

Liste des votants : Mmes Behr, Chaput, Decoeur-Michel (pouvoir), Groisy, MM. Kitous-Orsini, Koubbi, Flipo, Hervouet (pouvoir), Mongin, Argence, Bellon, Bohr , Bourne , Chiaroni , Musté , Nakonezy , Perramant

17 votes pour : Mmes Behr, Chaput, Decoeur-Michel (pouvoir), Groisy, MM. Kitous-Orsini, Koubbi, Flipo, Hervouet (pouvoir), Mongin, Argence, Bellon, Bohr , Bourne , Chiaroni , Musté , Nakonezy , Perramant

0 vote contre

0 abstention

L'avis est validé par la CPNEFP.

5. Réflexion sur les problématiques liées à la lutte contre l'illettrisme

M. Kitous-Orsini rappelle que les formations liées à la lutte contre l'illettrisme ont été rendues éligibles à la période de professionnalisation par un avis du 10 janvier 2007 mais qu'aucune formation n'a été suivie à ce titre en 2007.

Il propose d'étudier ce qui se fait dans d'autres branches pour éventuellement s'en inspirer.

Des documents sur les actions menées dans les branches du BTP, de la propreté et de l'artisanat des métiers et des services sont remis en séance. Il propose que chacun étudie ces différents documents et que ce point soit remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

M. Chiaroni ajoute que la branche des charcutiers a accolé ces formations à d'autres et que le dispositif fonctionne.

Ce point est remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion pour définir des propositions d'actions.

6. Présentation par l'OCI d'une proposition de plaquette d'information en matière de formation professionnelle à destination des salariés

Mme Grosset présente une proposition de plaquette d'information en matière de formation professionnelle à destination des salariés.

Le document est distribué en séance.

M. Chiaroni fait observer que toutes des organisations membres de la CPNEFP ne figurent pas dans la liste.

Mme Chaput note l'absence d'Ucaplast dans la liste des organisations patronales membres de la CPNEFP.

M. Kitous-Orsini propose que chacun relise le texte et fasse remonter ses remarques au secrétariat. Si aucune observation n'est faite, la plaquette est considérée comme validée et l'OCI peut l'éditer.

Cette proposition est mise au vote.

Liste des votants : Mmes Behr, Chaput, Decoeur-Michel (pouvoir), Groisy, MM. Kitous-Orsini, Koubbi, Flipo, Hervouet (pouvoir), Mongin, Argence, Bellon, Bohr , Bourne , Chiaroni , Musté , Nakonezy , Perramant

15 votes pour : Mmes Behr, Decoeur-Michel (pouvoir), Groisy, MM. Kitous-Orsini, Koubbi, Flipo, Hervouet (pouvoir), Mongin, Argence, Bellon, Bohr, Bourne , Musté , Nakonezy , Perramant

0 vote contre

2 abstentions : Mme Chaput, M. Chiaroni

7. Questions diverses

M. Kitous-Orsini rappelle qu'une proposition d'accord sur le fonctionnement de la CPNEFP avait été transmise à la CPN, à ce jour, sans suite. Compte tenu de l'importance des travaux actuels portant notamment sur la mise en place de CQP, il propose que le texte soit relu par les membres de la CPNEFP avant la prochaine réunion afin de relancer la CPN sur ce sujet.

Ce point est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

La prochaine réunion est fixée le 4 mars, avec à l'ordre du jour :

- CQP
- Fonctionnement de la CPNEFP
- Lutte contre l'illettrisme
- Plaquette d'information à destination des salariés.

Le président

M. Kitous-Orsini

Le vice-président

M. Trannois